

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

05/711 DU 15/5/85

DÉCRET N° _____/MTERFPPS/DGFP/DGPCE/
2103/08/10

Accordant une bonification d'échelons
à Monsieur BAKALA PINGOU Raphaël,
Administrateur de 5° échelon des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
- SAF -

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84
du 23.6.84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8.7.79 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

D.G.B. Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/150/MF du 9 Mai 1962
fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24/02/1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements, notamment en son article
1 § 2 ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F. Vu le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant
nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13/8/1984 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20/8/1984 portant
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Rectificatif n° 84/923 du 19/10/1984 au
décret n° 84/858 du 13/8/84 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant
le statut des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers ;

Vu l'arrêté n° 9244/MJT/DGTFP/DFP du 31/10/
1980 autorisant Monsieur BAKALA-PINGOU Raphaël administrateur de
2° échelon à se rendre en URSS pour préparer un Doctorat de 3°
cycle en Sciences Sociales ;

Vu le décret n° 83/862/MTPS.DGTFP.DFP du 25
Novembre 1983, portant Promotion au titre de l'année 1983 des

(/u le decret n°85/260 du 5/3/1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u la lettre n°0731/SGF/SF du 17/9/84 du Secrétaire Général au Plan transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé du 3/7/84 ;

II) SECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur BAKALA-PINGOU Raphaël, Administrateur de 5° échelon, indice 1190 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat en Economie, délivré par l'Université d'Etat de Moscou M.V. LOMONOSOV (URSS), qui bénéficie d'une bonification de quatre (4) échelon, est nommé Administrateur de 9° échelon, indice 1620 Acc = Néa Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 21/8/84, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 MAI 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORFC..... 1
- DGTFP,DFP..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 1
- SGP..... 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2